



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1877

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon

objet : Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'organisation de l'édition 2017 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2012

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

Conseil du 10 avril 2017**Délibération n° 2017-1877**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commune (s) : Lyon

objet : **Les Nuits de Fourvière - Attribution d'une subvention pour l'organisation de l'édition 2017 - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2012**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les Nuits de Fourvière sont, depuis le 1er décembre 2005, une régie personnalisée (établissement public industriel et commercial). Dotée d'une autonomie juridique et financière, la régie a pour objet l'organisation, chaque été, d'un festival des arts de la scène, rattaché au parc des théâtres gallo-romains de Fourvière.

À ce titre, la régie a pour mission :

- avec le festival, de respecter et mettre en valeur le site historique des théâtres gallo-romains de Fourvière et d'en assurer la promotion auprès de son public,
- d'établir un programme artistique en produisant, coproduisant et diffusant les spectacles,
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'information et à l'accueil des publics,
- de permettre l'accès de ses activités à tous les publics, notamment par des tarifs adaptés aux jeunes et aux populations défavorisées,
- de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exploitation et à l'animation du festival tels que : infrastructures techniques, billetterie, buvette, restauration,
- de gérer les crédits et ressources financières accordés par la Métropole de Lyon notamment.

I - Compte rendu d'activité au titre de l'année 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1221 du 30 mai 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de 3 487 400 € au profit de la régie Les Nuits de Fourvière, pour l'organisation de l'édition 2016 du festival éponyme.

La 71ème édition du festival a eu lieu du 1er juin au 30 juillet 2016 et a accueilli 136 000 spectateurs sur la durée totale du festival.

Ouvertes avec le concert de Radiohead, ces Nuits de Fourvière ont présenté 11 spectacles de théâtre, 2 spectacles de danse, 10 de cirque et 35 dates de concerts de musique. Des propositions insolites ont émaillé cette édition, comme celle de Gwenaël Morin et son théâtre permanent, dans les quartiers du 5° arrondissement de Lyon pour présenter leur Trilogie Sophocle au lever du soleil (5h à 11h) sur l'esplanade de l'Odéon.

La programmation a permis de proposer au total 59 spectacles différents pour 179 représentations dans toutes les disciplines mêlant les grands noms de la création mondiale, les artistes de renommée internationale et des propositions singulières s'insérant dans les théâtres antiques.

Les représentations se sont également déroulées dans de nombreux lieux de la Métropole dont plusieurs théâtres (tels que le Radiant, le théâtre de la Renaissance, le théâtre des Célestins, la Maison de la Danse, les Subsistances, etc.) et dans des lieux atypiques (un théâtre a ainsi été construit sous le préau du collège Jean Moulin ; plusieurs représentations ont également été proposées à la patinoire Charlemagne et un spectacle a été joué dans la cour du Lycée Saint Just).

Conformément à sa ligne artistique, le festival a compté 9 créations (productions et/ou coproductions) et premières françaises. Parmi elles, un focus sur 2 textes de Serge Valletti, lequel, arrivant au terme de son singulier projet de traduction Toutaristophane (amorcé en 2010) a pu voir naître *Lysistrata ou La Stratégie d'Alice* dans la mise en scène d'Emmanuel Daumas, et (re)naître, en écho à l'Euro 2016, *Monsieur Armand dit Garrincha* avec Eric Elmosnino dans la mise en scène de Patrick Pineau. Les 3 maestros, Robert Wilson, Simon McBurney et Robert Lepage ont livré, chacun, leurs derniers nés *Letter to a Man*, *The Encounter* et *Quills*, suivis d'un hommage à Moondog emmené par Stephan Eicher, Katia Labèque, Marie-Agnès Gillot, l'ensemble Minisym, Stefan Lakatos, Raphaël Imbert, Dominique Ponty et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon. Benjamin Biolay a présenté son dernier album "Palermo Hollywood".

Au domaine de Lacroix Laval, le jardin anglais s'est métamorphosé en guinguette champêtre pour accueillir chapiteaux et parquet de bal. Les 66 représentations des 5 spectacles de cirque (Circus Ronaldo, Bête de Foire, Dromesko, Frères Forman) ont été ponctuées, les lundis et jeudis de bals gratuits (tango, italien, brésilien, etc.) et de rencontres. Les 6 bals et le concert gratuit ont rassemblé entre 350 et 400 personnes par soir. Les spectacles joués à Lacroix Laval ont rassemblé 9 000 spectateurs, fréquentation optimiste pour une première année.

Après Tim Robbins, c'est l'italien Vinicio Capossela qui fut l'invité d'honneur de l'édition 2016. Ses apparitions dans la Nuit des Balkans, le bal italien, son concert à l'Odéon et la projection de son film *Nel paese dei coppoloni* ont embrassé toutes les facettes de cet artiste relativement méconnu en France. Il est à nouveau pressenti pour l'édition 2017 du festival.

II - Programme de l'édition 2017 des Nuits de Fourvière et plan prévisionnel de financement

1° - Programmation de l'édition 2017

À date, la programmation de l'édition 2017 n'est pas encore définitivement arrêtée. Les éléments connus sont cependant les suivants.

Le concert d'ouverture du festival accueillera l'artiste Mathieu Chedid.

Après Vinicio Capossela en 2016, l'invité d'honneur du festival 2017 sera Fellag, auteur de roman, acteur de cinéma et auteur-interprète de one man show. Dans le cadre du festival 2017, celui-ci présentera une pièce "Bled-runner", un concert de musique kabyle ainsi qu'un spectacle de théâtre musical aux côtés d'André Minvielle et Jacques Bonnafé.

En 2017, sera également proposée au public l'ultime création du Cirque Plume dont 30 représentations seront accueillies au parc de Parilly.

Une jeune compagnie, "Les chiens de Navarre", présentera à l'Odéon sa nouvelle création en première française.

L'Orchestra di Piazza Vittorio, qui avait déjà présenté ses versions personnelles de la Flûte Enchantée en 2009 et de Carmen en 2014, proposera cette année sa vision de Don Giovanni en coproduction avec les Nuits de Fourvière.

Enfin, pour la seconde édition, les Nuits de Fourvière proposeront un village de cirque à Lacroix Laval qui accueillera 3 spectacles sous chapiteau ainsi que des bals et de nombreuses animations.

Budget réalisé 2016 et prévisionnel 2017 :

Recettes de fonctionnement	2016 (en €)	2017 (en €)
ventes de produits, de prestations de service	4 965 253	5 790 000
subvention d'exploitation Métropole de Lyon	3 487 400	3 278 156
subvention d'exploitation autre	6 000	70 000
autres produits de gestion courante	1 691 440	1 353 660
atténuation de charges	12 923	

Recettes de fonctionnement	2016 (en €)	2017 (en €)
produits exceptionnels	244 796	90 000
reprise sur provision	182 345	
résultat d'exploitation reporté		203 710
Total recettes de fonctionnement	10 590 157	10 785 526
Dépenses de fonctionnement	2016 réalisé (en €)	2017 (en €)
charges à caractère général	6 963 781	7 344 600
charges de personnel et frais assimilés	2 954 468	2 800 926
autres charges de gestion courante	444 647	518 000
charges financières		2 000
charges exceptionnelles	73 012	23 000
dotations aux provisions		94 000
impôts sur les bénéfices et assimilés	30 000	3 000
opération d'ordre	94 620	
Total dépenses de fonctionnement	10 560 528	10 785 526

2° - Avenant n° 2 à la convention du 4 février 2012

Par convention en date 4 février 2012, le Département du Rhône avait défini les relations administratives et financières le liant à la régie personnalisée des Nuits de Fourvière pour une durée de 6 ans (échéance en février 2018), ainsi que le montant annuel de sa participation à l'organisation du festival, soit 3 710 000 € par an.

Un premier avenant à cette convention a été signé le 11 juillet 2016, définissant le montant de la subvention attribuée par la Métropole au titre de l'année 2016, en cohérence avec les orientations budgétaires annuelles de la collectivité (abaissement de 6 % par rapport à l'année précédente).

Conformément au cadrage budgétaire de la Métropole pour l'année 2017, il est proposé d'attribuer une subvention de 3 278 156 €, en baisse de 6 % par rapport au montant alloué en 2016. Il convient donc d'approuver un second avenant à la convention du 4 février 2012, définissant ce nouveau montant.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le projet d'avenant n° 2 à la convention du 4 février 2012, et notamment les modifications portées à son article 12 - Subvention de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie les Nuits de Fourvière pour l'édition 2017 du festival des Nuits de Fourvière,

b) - l'avenant n° 2 à la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la régie personnalisée les Nuits de Fourvière, fixant le montant de la subvention à verser pour l'année 2017.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 657381 - fonction 311 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.